

# ELECTRICITE | Professionnels

## Choisissez la puissance selon vos besoins ...

Calculez grâce aux appareils ci-dessous votre puissance nécessaire.

L'abonnement est fonction du nombre d'appareils que vous souhaitez utiliser simultanément.

L'option Double Tarif\* (Heure Pleine / Heure Creuse) est conseillée si vous faites fonctionner vos appareils les plus énergivores la nuit. \* *plage disponible : 23h00 - 07h00*

<b>Eclairage + appareils électroménagers courants</b> 	3 kVA
<b>Eclairage + appareils électroménagers courants + UN appareil important</b> 	6 kVA
<b>Eclairage + appareils électroménagers courants + DEUX appareils importants</b> 	9 kVA
<b>Habitation de moins de 120 m<sup>2</sup> disposant de nombreux appareils électriques</b> 	12 kVA 15 kVA 18 kVA
<b>Habitation de plus de 120 m<sup>2</sup> entièrement équipées à l'électricité OU Professionnels, petites entreprises</b> 	24 kVA 30 kVA 36 kVA

	SIMPLES TARIFS		DOUBLES TARIFS		
	Abonnement annuel	Prix du KWh	Abonnement annuel	Prix en heures pleines (HP)	Prix en heures creuses (HC)
3	150,05 (126,96)				
6	193,76 (161,76)		196,00 (161,52)		
9	235,69 (194,88)		240,20 (195,60)		
12	277,51 (227,88)	0,1991 (0,1322)	284,40 (229,68)	0,2056 (0,1376)	0,1741 (0,1114)
15	318,05 (259,68)		326,96 (262,20)		
18	356,70 (289,68)		370,90 (296,04)		
24	445,51 (360,60)		465,89 (370,44)		
30	530,27 (427,68)		551,63 (436,08)		
36	613,77 (493,56)		638,38 (502,68)		

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est :  
au taux de 20 % sur les consommations  
au taux de 5,5 % sur les abonnements

Les prix HTVA sont des prix hors TVA, taxe et contribution suivantes :

- la contribution Tarifaire d'Acheminement (TVA 5.5%),
- l'accise (CSPE) de 0,0337 € / kWh (TVA 20%)

**Tarifs applicables au**  
**01/02/2025**



### Tarif réglementé de vente

## Toutes les informations sur la fourniture d'énergie sur :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

#### Message à l'attention des clients non domestiques

Dans le cadre de la réforme du périmètre des bénéficiaires des TRV électricité, depuis le 1er janvier 2020 seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel n'excédant pas 2 millions d'euros sont éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente. Tout client non éligible doit souscrire un contrat de fourniture en offre de marché.

Disposez de tous nos tarifs sur notre site Internet

[www.gascogne-energies-services.com](http://www.gascogne-energies-services.com)

## Vos appareils en chiffres

Vous vous posez des questions sur le coût d'utilisation de vos appareils électriques ?

Voici quelques exemples de coûts moyens statistiques par utilisation, hors abonnement et taxes.



2 minutes pour griller deux toasts avec grille-pain de 1500 W = 0,01 €



12 minutes pour cuire des frites avec friteuse de 1500 W = 0,04 €



3 minutes pour chauffer un café avec une cafetière de 1000 W = 0,01 €



Eclairer avec une ampoule classique de :  
60 W = 0,009 € / h  
100 W = 0,015 € / h  
Halogène 250 W = 0,04 € / h



Travailler ou jouer sur ordinateur = 0,020 € / heure



2 minutes pour cuire un plat au micro-ondes de 1200 W = 0,01 €



Réfrigérateur de (200 l) 300 W = 0,21 € / jour



Cuisinière 4 plaques + four = 0,33 € / jour.



Lave linge = environ 0,18 € / lessive



Sèche linge = environ 0,22 € / séchage.



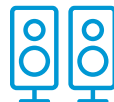
Congélateur 300 l (250 W) = 0,24 € / jour.



Fer à repasser 1500 W = 0,03 € / 30 minutes.



Passer l'aspirateur 1300 W = 0,05 € / 30 minutes



Ecouter de la musique sur une chaîne HI-FI = 0,008 € / heure



Lave vaisselle = environ 0,22 € / lavage.



Regarder la télévision : = 0,012 € / heure



Jouer à la console vidéo sur TV = 0,012 € / heure



Chauffer en journée avec un convecteur de 1500W = 0,12 € / heure